

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Année 2024
2ème séance

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 11 avril 2024 à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de LARRAZET, sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : vendredi 29 mars 2024

Madame Evelyne MEESEMAN été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Fabien SALVADORI. Jean-Luc DEPRINCE. Céline FRESQUET. Jean-Claude BONNEFOI. Pierre CAMBOU. Sandrine AUDU-BENALI. Pascal LABARDE. Evelyne MEESEMAN. David ARQUIE. Christian MAILFERT. Jacqueline TONIN. Dominique MAGNAU. Jean-Luc ISSANCHOU. Philippe DEL MARCO. Alain SANCEY. Gérard LATAPIE. Annie DUPUY. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Claude RENARD. Claude TRIFFAULT. Marcel GASQUET. Jean-Louis COUREAU. Jean-Claude FAURIE. Yves MEILHAN. Christian COLMAGRO. Brigitte HYGONENQ. Elodie SANCHEZ. Claude BUSSO. André AUZERIC. Jean-Claude FERRADOU. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Marc LAPORTE. Geneviève DUILHÉ. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA.

Étaient absents et représentés par leur suppléant :
Jean-Claude SENTIS représenté par Michel MOULY
Jean-Michel LEFEBVRE représenté par Jean-Louis BOUSIGNAC

Étaient absents ou excusés et non représentés :
Stéphane MARROU
René THAU

Ont donné procuration :
Sonia BESSOU à Evelyne MEESEMAN
Bertrand TOUSSAINT à Pascal LABARDE
Francis DAUREJAT à Yves MEILHAN
Karine RIEGES à Brigitte HYGONENQ
Christian LAGARDE à Sylvain LAFARGE

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 16 AVRIL 2024

MEMBRES EN EXERCICE : 51

Le procès-verbal d'élection du 13 février 2024 a été approuvé à l'unanimité des votants.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	
20240411D01	RESSOURCES HUMAINES Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel à temps partagé entre le SMEEOM et la CCLTG	Présents :41 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Un avenant modificatif à la convention de mise à disposition de personnel à temps partagé entre le SMEEOM et la CCLTG est approuvé. La modification horaire de l'agent concerné est ainsi actée.
20240411D02	RESSOURCES HUMAINES Avenant n°1 au Procès-verbal de mise à disposition de personnel entre la commune de Beaumont et la CCLTG pour la piscine intercommunale	Présents : 41 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Une modification horaire de l'agent communal mis à disposition de la CCLTG pour l'entretien de la piscine intercommunale est actée par avenant au Procès-verbal de mise à disposition de personnel entre la commune de Beaumont et la CCLTG pour la piscine intercommunale.
20240411D03	RESSOURCES HUMAINES Délibération portant création d'un emploi permanent dans un groupement de communes	Présents : 41 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Afin de stagiairiser deux agents France Services, le conseil communautaire a approuvé la création d'un emploi permanent.

	de moins de 15 000 habitants (stagiairisation agent France Services)		
20240411D04	RESSOURCES HUMAINES Recrutement accroissement d'activité saisonnière (Juillet et août pour accueil/secrétariat pendant les congés d'été des agents France Services)	Présents : 41 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Afin de remplacer les agents en charge du secrétariat général/France Services pendant les congés d'été (Juillet – Août), l'assemblée délibérante a approuvé le recours à un recrutement saisonnier.
20240411D05	RESSOURCES HUMAINES Délibération fixant les modalités du Compte Epargne Temps (CET)	Présents : 41 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé des précisions sur l'utilisation des jours épargnés sur le Compte Epargne Temps prévu dans le règlement intérieur du personnel de la CCLTG.
20240411D06	FINANCES Approbation du compte financier unique Compte Financier Unique 2023 du budget principal de la CCLTG	Présents : 40 Votants : 45 Adoptée à : Unanimité	Le compte Financier Unique 2023 du budget principal de la Communauté de Communes est approuvé.
20240411D07	FINANCES Compte Financier Unique 2023 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal	Présents : 41 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Le compte Financier Unique 2023 de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de Communes est approuvé.
20240411D08	FINANCES Compte Financier Unique 2023 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	Présents : 41 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Le compte Financier Unique 2023 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes est approuvé.
20240411D09	FINANCES Affectations de résultat 2023	Présents : 41 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Les affectations de résultats 2023 proposées sont approuvées à l'unanimité.
20240411D10	FINANCES Actualisation des Autorisations de Programme (AP) à l'occasion du vote du budget	Présents : 42 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé la révision proposée des autorisations de programme (AP) à l'occasion du vote de budget 2024 de la communauté de communes.
20240411D11	FINANCES Vote des taux d'imposition 2024	Présents : 43 Votants : 48	Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé d'approuver les taux d'imposition 2024, ainsi qu'il

		Adoptée à : Unanimité	suit : <ul style="list-style-type: none"> - Taux Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 27.85 % - Taux Foncier Bâti (TFB) : 6,86% - Taux Foncier Non Bâti (TFNB) : 13,28% - Taxe d'Habitation sur les Résidences secondaires : 9,49 % - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 15,70%
20240411D12	FINANCES Fixation du produit attendu de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2024	Présents : 43 Votants : 48 Adoptée à : Unanimité	Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré a arrêté le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2024 à la somme de 42 000 euros.
20240411D13	FINANCES Vote du Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise 2024	Présents : 43 Votants : 48 Pour : 47 Contre : 1	Le budget primitif 2024 de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise a été approuvé pour un montant global de 11 992 880,73 €.
20240411D14	FINANCES Vote du Budget Primitif de l'Office de Tourisme Intercommunal 2024	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à : Unanimité	Le budget primitif 2023 de l'Office de tourisme a été approuvé pour un montant global de 213 126,22 €.
20240411D15	FINANCES Vote du Budget Primitif 2024 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à : Unanimité	Le budget primitif 2023 du Service Public d'Assainissement Non Collectif a été approuvé pour un montant global de 134 125,70€.
20240411D16	FINANCES Programme de travaux investissement voirie - exercice 2024	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé le programme voirie 2024 pour un montant de 420 000 €, la réalisation d'un programme de liant de 220 000€, un programme de signalisation routière verticale de 21 800€, de signalisation horizontale de 25 000€ et ouvrages d'art de 182 000 € (pont de Marsac). Le président est autorisé à procéder à la demande de subvention auprès du conseil départemental

			de Tarn-et-Garonne.
20240411D17	FINANCES Autorisation de mise à disposition de l'office de tourisme intercommunal (OTI) de 5 cartes piscine de 10 entrées destinées à la promotion touristique sur le territoire	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a approuvé la mise à disposition à l'Office de Tourisme Intercommunal, à titre gratuit, de 5 cartes de 10 entrées piscine par an. Ces cartes seront utilisées par l'OTI dans le cadre de la promotion du tourisme sur le territoire pour des jeux concours organisés par l'OTI, et pour des salons auquel l'OTI participe.
20240411D18	PISCINE INTERCOMMUNALE Convention entre l'inspecteur d'academie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IADASEN) et la Communauté de Communes concernant l'accueil des établissements scolaires à la piscine intercommunale	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé la convention concernant l'accueil des établissements scolaires à la piscine intercommunale entre la CCLTG et l'éducation nationale. <u>Intervention dans l'assemblée :</u> Une élue indique l'existence d'un dispositif « savoir nager » financé par la Région.
20240411D19	PISCINE INTERCOMMUNALE Mise à jour du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine intercommunale	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a approuvé le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) révisé de la piscine intercommunale située sur la base de loisirs de Beaumont-de-Lomagne.
20240411D20	AFFAIRES GENERALES Approbation du contrat de location 2024 entre la communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et l'Institut de Lestonnac pour le logement des maîtres-nageurs	Présents : 43 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil communautaire a approuvé le contrat de location, entre la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et l'Institut de L'Estonnac, pour l'hébergement des maitres-nageurs.
20240411D21	PISCINE INTERCOMMUNALE Approbation d'une convention d'occupation 2024 de la piscine située sur la base de loisirs de Beaumont-Lomagne entre la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise et l'utilisateur maître-nageur sauveteur	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a donné son avis favorable pour la signature d'une convention entre le maitre-nageur sauveteur et la CCLTG, pour l'utilisation de la piscine de juin et septembre 2024, pendant les heures de fermeture de la piscine. Cette convention permet au maitre-nageur sauveteur de de délivrer des cours de natation.

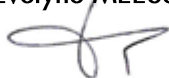
20240411D22	VOIRIE Approbation de la Convention pour la gestion, l'entretien et les travaux des voies mitoyennes situées sur les communes limitrophes, entre la CCLTG et Grand Sud	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé une convention pour la gestion, l'entretien et les travaux des voies mitoyennes situées sur les communes limitrophes, entre la CCLTG et CCGSTG.
20240411D23	AFFAIRES GENERALES Approbation avenant 2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de combustibles granulés bois pour chaufferies biomasse – modification du coordonnateur	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a approuvé un avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes granulés bois afin de modifier le coordonnateur du groupement de commandes : la commune de La Salvetat-Belmontet est remplacée par la commune de Verlhac-Tescou.
20240411D24	GEMAPI Projet d'extension de périmètre du Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) suite à la demande d'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac	Présents : 44 Votants : 49 Adoptée à : Unanimité	Le conseil communautaire a approuvé l'intégration de la Communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac au syndicat mixte de gestion des rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) . La CCLTG s'est ainsi prononcée favorablement sur l'extension de périmètre du Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL).
<p><u>Questions diverses</u></p> <p>- PLUI Concernant le PLUI, il est demandé aux communes de transmettre les photos du patrimoine à l'agent en charge de l'urbanisme à la communauté de communes. Il est précisé que la DDT a fait un retour à la CCLTG sur le PLUI. La DDT adhère à la philosophie générale du PLUI et la méthodologie utilisée. Par contre des échanges doivent avoir lieu entre la DDT et la CCLTG sur la justification de certaines surfaces. Certaines surfaces sont à retravailler.</p> <p>- <u>Permis de louer</u> Un élu de la commune de Beaumont demande la mise en place du permis de louer sur la commune. Il est convenu de se revoir pour y réfléchir à nouveau. Aussi, la CCLTG travaille actuellement avec l'ADIL sur un projet de conventionnement destiné à améliorer la gestion de l'habitat indigne et dégradé sur le territoire.</p>			

- Maison de santé de Beaumont

La question de la difficulté de l'installation de praticien à la maison de santé de Beaumont est abordée. Certains praticiens n'obtiennent pas de réponse de la SISA à leur demande d'installation.

La séance est levée à 20h10

La secrétaire de séance
Evelyne MEESEMAN



Le Président
Bernard SALOMON

